Organisme certificateur

Centre d'Études et de Recherches
de l'Industrie du Béton
CS 10010 - 28233 ÉPERNON CEDEX - FRANCE
Tél. +33 (0)2 37 18 48 00
e.mail : qualite@cerib.com - www.cerib.com
mandaté par AFNOR Certification

Siège social : **RECTOR LESAGE**
68058 MULHOUSE CEDEX

Établissement : **RECTOR LESAGE**
Z.I. DES CHAILLETTES
ROUTE DE MELLE
79370 CELLES SUR BELLE
France

PRÉDALLES POUR PLANCHERS EN BÉTON ARMÉ ET BÉTON PRÉCONTRAINT

DÉCISION D'ADMISSION N°151.007 du 09/10/15
DÉCISION DE RECONDUCTION N°151.012 du 22/07/26

Cette décision atteste, après évaluation, que les produits listés en annexe sont conformes au référentiel de certification **NF 396 Prédalles pour planchers en béton armé et béton précontraint** (consultable et téléchargeable sur le site www.cerib.com) et à la norme **NF EN 13747:2005/A2:2010** (les spécifications sur ces produits sont rappelées au verso).

En vertu de la présente décision notifiée par le CERIB, AFNOR Certification accorde à l'établissement mentionné ci-dessus le droit d'usage de la marque NF, pour toute sa durée de validité et dans les conditions prévues par les règles générales de la marque NF et par le référentiel de certification NF 396, pour les produits listés en annexe.

Dénomination commerciale : **Prédalles RECTOR**

Pour le CERIB

Cédric FRANCOU
Le Responsable des activités de certification

79S004
Code interne : B/2 - G/1

CARACTERISTIQUES CERTIFIEES

Résistance caractéristique à la compression du béton à 28 jours
Durabilité : classes d'exposition du béton
Aptitude à l'utilisation en zone sismique

Les principales exigences du référentiel de certification sont rappelées au verso.

Signification de la ligne code interne :
O => une page observation est annexée au présent certificat
A => usine bénéficiant d'un allègement de fréquence d'audit/inspection par tierce partie
B => usine autorisée à réduire la fréquence de contrôle du béton frais (1)
G => usine autorisée à réduire la fréquence de contrôle des granulats (1)
N1, N2, N3 => Niveau d'application de la methode performantielle (1)

(1) L'indice associé est celui de la décision de première autorisation

Ce certificat comporte 3 pages.

Correspondant :
Anne-Marie BARRE
Tél.: 02 37 18 48 92

Cette décision annule et remplace toute décision antérieure.

Le droit d'usage de la marque NF est accordé pour une durée de 3 ans sous réserve des résultats de la surveillance qui peuvent conduire à modifier la présente décision.

L'accréditation par le COFRAC (COmité FRançais d'ACcréditation) atteste de la compétence et de l'impartialité du CERIB (organisme certificateur accrédité sous le n° 5-0002) pour procéder à la certification des produits industriels (portée disponible sur www.cofrac.fr).

Extrait du référentiel de certification

Norme de référence : NF EN 13747:2005/A2:2010
Produits préfabriqués en béton - Prédalles pour systèmes de planchers

Caractéristiques dimensionnelles
Tolérances applicables aux principales dimensions de fabrication

Caractéristiques	Tolérances (mm)	
	Prédalles de largeur standard	Prédalles de largeur démodulée
Tolérances dimensionnelles		
Longueur (mesurée des deux côtés)	± 20	± 20
Largeur (mesurée aux abouts)	+ 5, -10	± 20
Epaisseur h_p (mesurée de chaque côté, aux abouts et à mi-portée)	Chaque valeur ≤ ± 10 Moyenne ± 5	Chaque valeur ≤ ± 10 Moyenne ± 5
Différence de longueur entre les diagonales	± 20	± 20
Rectitude des bords droits par rapport à la droite joignant leurs extrémités	± 5	± 10
Planéité de la sous-face - à la règle de 20 cm - à la règle de 1,0 m	 ≤ 1 ≤ 3	 ≤ 1 ≤ 3
Dimensions et position des découpes et entailles	± 30	± 30

Caractéristiques physiques
Classes d'exposition applicables au béton :

Classes d'exposition courantes permettant d'assurer la durabilité des produits (norme NF EN 206/CN)	
X0	Aucun risque de corrosion ou d'attaque
XC1 à XC4	Corrosion par carbonatation - XC1 : béton à l'intérieur d'un bâtiment où le taux d'humidité de l'air est faible, - XC4 : béton soumis au contact de l'eau.
XD1 à XD3	Corrosion par les chlorures autres que marins - XD1 : béton exposé à des chlorures transportés par voie aérienne, - XD3 : béton exposé à des projections de chlorures.
XS1 à XS 3	Corrosion par les chlorures présents dans l'eau de mer - XS1 : béton situé entre 0,5 et 5 km du bord de mer, - XS3 : béton situé entre 0 et 0,5 km du bord de mer.
XF1 à XF4	Gel-dégel avec ou sans agent de déverglaçage - XF1 : béton soumis au gel faible à modéré, sans sel de déverglaçage, - XF4 : béton soumis au gel sévère, avec projections de sel de déverglaçage.
XA1 à XA3	Attaques chimiques - Béton soumis à des agressions chimiques faibles, modérées ou fortes.

Armatures

Positionnement des armatures :

Sous réserve du respect des valeurs d'enrobage correspondant aux classes d'exposition déclarées pour la résistance à la corrosion conformément à la norme NF EN 1992-1-1 Eurocode 2 et son annexe nationale, le positionnement des armatures doit respecter les tolérances du référentiel.

Tableau ci-contre : tolérances applicables au positionnement et enrobage de fabrication :

Tolérances relatives au positionnement des armatures (mm)	
Armature longitudinale passive	± 5 verticalement ± 100 transversalement et longitudinalement
Armatures de précontrainte - chaque armature - centre de gravité (pris sur une largeur de 1,0 m)	 ± 3 verticalement ± 3 verticalement
Treillis raidisseurs - position verticale - distance l_g entre le nœud de la 1ère diagonale et de la membrure inférieure d'un raidisseur et l'about de la prédalle	 **± 5** ± 50
Position verticale des armatures de couture et d'effort tranchant	± 10
Dépassement des aciers	± 20 sauf prescriptions particulières sur plan
Positionnement des boucles de levage ou des points de levage sur raidisseurs	± 100

Composition du béton
Pour que le béton résiste aux agressions environnementales pour la(les) classe(s) d'exposition retenue(s), sa composition doit respecter les valeurs limites des tableaux NA.F. de la norme NF EN 206/CN, au choix du fabricant.

Résistance caractéristique à la compression du béton
La classe de résistance à la compression certifiée correspond à la valeur caractéristique garantie à 95 % de la résistance structurale indirecte.
Les classes de résistance minimales exigées sont C25/30 pour le béton armé et C30/37 pour le béton précontraint.

Rugosité de la surface supérieure :

Les prescriptions données au paragraphe 6.2.5 de l'EN 1992-1-1 : 2004 s'appliquent.

L'état de surface de la prédalle brute de fabrication est défini selon les critères suivants :

C	Surface rugueuse : surface uniformément rugueuse dont les aspérités présentent une profondeur d'au moins 3 mm ou surface striée dont les stries ont une profondeur de 3mm et un écartement d'au plus 40 mm
D	Surface crantée : la profondeur des aspérités ou des stries est portée à 6 mm.
E	Surface indentée

Remarques : les types de rugosité C et E sont définis conformément à l'Eurocode 2 partie 1.1. La surface crantée est une classe intermédiaire entre la surface rugueuse et la surface indentée au sens de l'Eurocode 2.

Les armatures de précontrainte utilisées sont des torons et des fils non lisses en acier à haute résistance et bénéficiant d'un certificat ASQPE.
Lors du transfert de la force de précontrainte, le béton doit avoir une résistance minimale d'une fois et demie la contrainte maximum de compression dans le béton et pas moins de 25 N/mm². Dans tous les cas la résistance doit être adaptée aux conditions d'ancrage des torons.
La rentrée des armatures de précontrainte doit être limitée aux valeurs spécifiées dans le référentiel de certification.

La marque NF Prédalles pour planchers en béton armé et béton précontraint constitue une preuve d'aptitude à l'emploi des produits pour réaliser des ouvrages selon la norme NF DTU 23.4 "Planchers à prédalles industrialisées en béton".

Organisme certificateur

CERIB Expertise concrète

mandaté par AFNOR Certification

CERTIFIÉ PAR CERIB NF

PRÉDALLES POUR PLANCHERS EN BÉTON ARMÉ ET BÉTON PRÉCONTRAINT

Établissement : **RECTOR LESAGE**
79370 CELLES SUR BELLE

Liste des produits certifiés

Décision n°151.012

Dénomination commerciale	Béton armé ou précontraint	Gamme de dimensions nominales (mm)		Crantage surface supérieure	Parasismique
		Epaisseur	Largeur hors-tout		
Prédalles RECTOR	BP	120 maxi	2510 maxi	C	/

Résistances caractéristiques garanties à 28 jours (MPa)	Durabilité : classe d'exposition
50	XC1 à XC4
	XF1

Organisme certificateur

CERIB Expertise concrète

mandaté par AFNOR Certification

CERTIFIÉ PAR CERIB NF

Établissement :

RECTOR LESAGE
79370 CELLES SUR BELLE

Décision **PRD** N° **151.012** du 22/07/26

OBSERVATIONS